

PROCES VERBAL

Président de la séance : GALLIEN Jean-François, Maire

Présents : GALLIEN Jean-François, ROUSSET Pierre, MONIER Laurent, BERARD Nathalie, VIALLET Florian, BERARD Jérôme, NICOUX Nadège.

Procurations

Absents : AUDIBERT Frédéric, DIOUDONNAT Didier.

Le quorum est atteint avec 7 présents

Nombre de votants : 7

Secrétaire de séance : BERARD Nathalie

**APPROBATION PROCES VERBAL** : Approbation du Procès-verbal de la séance du 9 décembre 2024.

**OBJET DE LA DELIBERATION N° 01-2025 : (7.10) Reboisement forêt Fix Haut (parcelle 6 et 7)**

Monsieur le Maire rappelle à ses conseillers que des travaux de reboisement ont déjà été présentés lors d'un précédent conseil, en ce qui concerne la forêt de Fix Haut (parcelle 6 et 7), mais qu'un devis avait été oublié dans cette présentation.

Devis BESSON ETF (plants Mélèze, érable, chêne, pin..) 1378.95 € HT

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :**

- **ACCEPTÉ** ce devis

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire

Pour : 07

Contre : /

Abstention : /

**OBJET DE LA DELIBERATION N° 02-2025 : (7.10) CLECT – Transfert de charges**

Monsieur le Maire présente à son conseil le rapport de la CLECT en date du 12/12/2024 concernant la restitution à la commune de Rosières de la compétence « lecture publique » à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024, et le transfert à la communauté d'agglomération de la cuisine centrale de la commune du Puy en Velay.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** ce rapport
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire

Pour : 07

Contre : /

Abstention : /

## OBJET DE LA DELIBERATION N° 03-2025 (7.10) Adhésion au service retraite du CDG43

Par délibération du 12 juillet 2007, le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Haute-Loire a créé un service Assistance Retraites, destiné à remplir, à la place des collectivités, l'ensemble des dossiers relatifs à la CNRACL.

Par délibération du 3 décembre 2024, le conseil d'administration du Centre de Gestion a modifié la convention relative au service Assistance retraites.

En adhérant à ce service, pour les dossiers relatifs à la CNRACL, la collectivité délègue son rôle d'employeur au centre de gestion. En contrepartie de ce service, le Centre de gestion demande une participation financière dont les tarifs sont ainsi définis :

<b>Objet :</b>	<b>Tarif unitaire</b>
<b>Immatriculation de l'employeur</b>	<b>10 €</b>
<b>Demande de régularisation de services</b>	<b>70 €</b>
<b>Rétablissement au régime général et à l'IRCANTEC</b>	<b>70 €</b>
<b>Dossier de liquidation de pension (normale, invalidité, réversion, carrières longues, retraite progressive, au titre du handicap, ... )</b>	<b>70 €</b>
<b>Entretien retraite et simulation de pension (APR)</b>	<b>70 €</b>
<b>Simulation retraite à la demande de l'employeur</b>	<b>70 €</b>
<b>Correction des Comptes Individuels Retraites par cohorte (à 55 ans et 60 ans)</b>	<b>50 €</b>
<b>Correction des anomalies des déclarations individuelles : Par tranche de 3 anomalies</b>	<b>40 €</b>

▪ Vu le code général de la fonction publique et notamment l'article L.452-38 définissant le rôle des Centres de gestion dans l'assistance des collectivités et établissements à la fiabilisation des comptes individuels retraite,

▪ Vu le code général de la fonction publique et notamment l'article L.452-41 permettant aux centres de gestion d'assurer, à la demande des collectivités et établissements publics de son ressort, toute tâche en matière de retraite et d'invalidité des agents,

▪ Vu la convention de partenariat entre la Caisse des Dépôts et Consignations confiant au CDG 43 une mission d'information et d'accompagnement aux employeurs et aux actifs en matière de retraite,

▪ Vu la délibération du Conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Loire n° 2024-26 du 3 décembre 2024,

Considérant que les collectivités et établissements territoriales ont en charge l'instruction des dossiers de retraites de leurs agents affiliés à la CNRACL, le Centre de gestion propose aux collectivités et établissements qui le souhaitent d'effectuer en leur lieu et place la mission retraite qui leur incombe en tant qu'employeur.

▪ **Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

Autorise le Maire à signer la convention pour l'établissement des dossiers CNRACL avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Loire ainsi que toutes pièces et avenants y afférent.

Pour : 07

Contre : /

Abstention : /

**OBJET DE LA DELIBERATION N° N°04-2025 (7.10) Tarifs location salle**

Monsieur le Maire présente à ses conseillers un état récapitulatif des locations des la salle concernant l'année 2024 ainsi que celui des coûts annuels de ce bâtiment.

**Au vu de ces éléments et Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :**

- **DECIDE** de maintenir les tarifs actuels.

Pour : 07

Contre : /

Abstention : /

**OBJET DE LA DELIBERATION N° N°05-2025 (7.10) Contrat Illiwap - Renouvellement**

Monsieur le Maire informe ses conseillers que le contrat Illiwap est arrivé à son terme et qu'il est temps de se pencher sur son éventuel renouvellement.

Ce nouveau contrat serait conclu sur le même tarif soit 190 € HT /an pour une durée de 1 an, renouvelable tacitement pour une durée maximum de 4 ans.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :**

- **DECIDE** de renouveler le contrat Illiwap
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents se rapportant à cette affaire.

Pour : 07

Contre : /

Abstention : /

**OBJET DE LA DELIBERATION N° N°06-2025 (7.10) Protection complémentaire santé – Participation communale**

Monsieur le Maire rappelle à ses conseillers que lors d'un précédent conseil il avait été voté la participation de la commune à la protection prévoyance des agents.

Monsieur le Maire informe désormais ses conseillers qu'à partir du 01/01/2026, la participation à la complémentaire santé sera obligatoire avec une participation minimum de 15€ par mois, , mais que si elle le souhaite la commune peut mettre cette participation en place dès à présent.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :**

- **DECIDE** de ne pas mettre en place cette participation avant le 01/01/2026.

Pour : 07

Contre : /

Abstention : /

## OBJET DE LA DELIBERATION N° N°07-2025 (7.10) Panneaux sensibilisation incendie forêt

Monsieur le Maire présente à ses conseillers le mail de Monsieur Baptise OLLIER agent ONF en charge des forêts de fix, l'informant de l'opportunité de commander des panneaux de sensibilisation aux feux en forêt au tarif de 32 € HT, tarif dégressif selon le nombre total atteint lors de cette commande groupée.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :**

- **ACCEPTE** de commander 3 panneaux.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents se rapportant à cette affaire.

Pour : 07

Contre : /

Abstention : /

### Questions diverses

**Inventaire église** : L'inventaire établi par Mme JARRY est approuvé en l'état

**Ancienne cure** : Compte tenu des impératifs de travaux à réaliser, remise aux normes ancien bâtiment la pose (80.000 €) pour remettre à location, Enfouissement des lignes en parallèle des travaux DEA (113.000 €), travaux eaux pluviales (60.000 €), trottoirs, le projet est mis en suspens. Voir avec Région si possibilité de réaffecter la subvention de 150.000 € sur les travaux la poste et enfouissement. S'assurer de qui prend les trottoirs en charge.

**Réunion chemins randonnée** : 02/08/2025 raid du pèlerin. A venir délibération à prendre pour inscrire les itinéraires. Communiquer sur illiwap au sujet du site rando Haute-Loire. Rappel : la commune entretient les voies publiques et la végétation sur les PR

**salle** : Frigo réparé et achat plaque électrique chauffante 2 feux.

**Dossier PASTRE Hervé** : Les délais étant dépassés, il doit refaire sa demande et nous devons engager la procédure pour vente d'un bien de section.

**Facture EDF pompe la Bastide** : La somme de 2557 € a bien été remboursée par la DEA.

**Chablis** : vente de 70 m3 en forêt de la Broze pour 1310 €

**La Fibre** : Installation d'une armoire le long du clos de M. et Mme ROUSSET. La fibre vient de Vernassal, toutes les adresses ont été recensées.

La séance est levée à 22H

La Secrétaire de séance,

BERARD Nathalie



Fait à Fix St Geneys, Le 25/03/2025

M. Le Maire,

GALLIEN Jean-François

Document affiché en mairie et publié sur le site de la mairie le :

